

Communiqué de presse

La Fondation Helvetia Sana a versé plus de 200 000 francs aux projets visant à la promotion de la santé et à l'atténuation des cas de rigueur

En 2007, la Fondation Helvetia Sana a consacré plus de 200 000 francs à des fins sociales et d'utilité publique. Avec des montants de 172 500 francs, le soutien de projets dans le domaine de la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention était au premier plan. Mais les personnes dans le besoin ont aussi bénéficié d'une aide de près de 30 000 francs. Ces deux champs d'activité doivent encore être élargis à l'avenir.

La Fondation Helvetia Sana, ancienne caisse-maladie Helvetia et aujourd'hui principale actionnaire d'Helsana, opère principalement dans trois domaines d'activité : en tant qu'actionnaire majoritaire d'Helsana, elle assume une importante fonction de contrôle sur le plus grand assureur maladie de Suisse et garantit la stabilité et la continuité de l'entreprise. La Fondation veille à assurer un secteur de la santé bien développé et s'engage aussi directement, par le versement de subsides, dans les domaines de la promotion de la santé et de l'atténuation des cas de rigueur.

Le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention de la Fondation Helvetia Sana fournit des prestations dans les domaines suscités. Il soutient les projets en relation directe attestée avec le domaine de la santé et à même d'améliorer la santé générale de la population. En 2007, la Fondation Helvetia Sana a prélevé sur ce fonds 172 500 francs au total. Treize projets ont bénéficié d'un soutien, de la promotion de l'exercice physique pour les jeunes enfants au traitement correct et à la détection précoce d'urgences cardiaques et cérébrales, en passant par le thème du surpoids chez les jeunes et la promotion de l'entraide des adultes.

Le fonds destiné à atténuer les cas de rigueur, quant à lui, a pour but de proposer un soutien ciblé aux assurés du groupe Helsana en proie à des difficultés financières. Il permet de verser des contributions aux prestations médicales dans les cas où leur paiement causerait une rigueur excessive pour les assurés. En 2007, près de 30 000 francs ont été affectés à des prestations aux assurés du groupe Helsana. C'est ainsi qu'une aide a pu être apportée rapidement et sans paperasserie aux personnes dans le besoin. Les paiements issus du fonds se rapportent toujours à des prestations médicales concrètes dont les coûts ne sont couverts par aucune assurance. Le versement de contributions au paiement de primes de caisse-maladie est expressément exclu, car cette mission incombe à l'Etat.

Pour les années à venir, la Fondation Helvetia Sana prévoit d'élargir ses activités d'utilité publique et de poursuivre le but de l'ancienne caisse-maladie Helvetia, fondée il y a plus de cent ans en tant qu'organisation d'entraide aux assurés.

Concernant la Fondation Helvetia Sana :

La Fondation d'utilité publique Helvetia Sana est née fin 2004 de l'ancienne association Helvetia. Elle est ainsi l'organisation ayant succédé à la caisse-maladie Helvetia fondée en 1899, qui a fusionné en 1997 avec la caisse-maladie Artisana pour devenir Helsana, leader du marché parmi les assurances maladie suisses. Depuis la fondation d'Helsana, Helvetia, ou la Fondation Helvetia Sana actuelle, n'opère plus directement dans les activités d'assurance maladie. Par sa participation majoritaire dans Helsana, elle occupe toutefois encore une position importante dans le secteur suisse de la santé et exerce aussi une influence directe, par le versement de subsides, sur l'évolution du paysage suisse de la santé dans l'esprit d'une assurance maladie sociale.

Pour plus d'informations et pour tout renseignement :

- www.helvetiasana.ch
- Dr Hans Naef, président Fondation Helvetia Sana
- Dr Lorenz Hirt, gérant Fondation Helvetia Sana

Téléphone : 044 422 06 11

Téléphone : 031 368 15 83

Berne, le 28 mai 2008